

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 25 mai 2020

Maintien inchangé du prix indicatif du lait A pour le troisième trimestre

Le comité de l'IP Lait a décidé de maintenir le prix indicatif du lait de centrale du segment A à 71 ct/kg franco rampe pour la période de juillet à septembre.

Le comité fixe chaque trimestre le prix indicatif du lait du segment A. A sa séance du 20 mai, il a décidé de maintenir celui-ci à 71 ct/kg. Rappelons que ce prix indicatif vaut pour le lait de centrale et qu'il contient le supplément de 4,5 ct pour le lait commercialisé.

Le comité s'est aussi penché sur l'approvisionnement en beurre quelque peu insuffisant actuellement. Vu la légère baisse de la production laitière, le comité a approuvé la demande d'importer 1000 t de beurre ces prochaines semaines afin d'éviter toute pénurie sur le marché. Il a aussi décidé d'étudier des instruments pour recréer l'équilibre entre la production et la demande. Un groupe de travail mis en place spécialement a été chargé d'élaborer de premières propositions d'ici les vacances d'été.

Enfin, le comité a discuté de la motion « Améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait » déposée ce printemps par les Chambres fédérales. Rappelons que le contrat-type règle les détails du système des prix indicatifs et de la segmentation et qu'il a été déclaré de force obligatoire jusqu'à la fin 2021 par le Conseil fédéral. La motion demande à ce dernier d'intervenir auprès de l'IP Lait pour que des éléments supplémentaires soient intégrés dans le contrat-type. L'IP Lait prend au sérieux cette demande et le comité a décidé de s'occuper du développement du système de la segmentation ces prochains mois afin que les organes compétents puissent prendre ensuite les décisions qui s'imposent.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58